RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 11847
Numéro SIREN : 834 268 955
Nom ou dénomination : Devoteam nexDigital

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2023 sous le numéro de dépôt 15115

Devoteam nexDigital
S.A.S. au capital de 290.000 Euros
Siège social : 73 Rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
RCS NANTERRE 834 268 955
(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 FEVRIER 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 9 février à 11h00,

Les associés de la Société (les « **Associés** ») ont été régulièrement convoqués en assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») par le président de la Société afin de se prononcer sur l'ordre du jour ci-après.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Sébastien Bergougnoux, président de la société Fondaxion Conseil, elle-même président de la Société (le « **Président** »).

Les Associés ont signé la feuille de présence lors de leur entrée en séance. Le Président constate que le quorum est atteint et qu'ainsi les résolutions présentées aux Associés présents ou représentés peuvent valablement être adoptées.

Une copie des présentes sera adressée au commissaire aux comptes de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- les statuts de la Société ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président rappelle à l'Assemblée Générale qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un second Directeur Général en vertu de l'article 16.3 des statuts de la Société ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Après avoir rappelé que les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais légaux, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
(Nomination d'un second Directeur Général en vertu de l'article 16.3 des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise des dispositions des statuts de la Société.

Décide, pour les besoins opérationnels de la Société, de nommer Monsieur Emmanuel Lehmann, résidant 9, rue Huntziger à Clichy (92110) en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée.

Monsieur Emmanuel Lehmann, ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat.

Monsieur Emmanuel Lehmann, es qualité déclare d'ores et déjà accepter le mandat et confirme l'absence d'interdiction et d'incompatibilité à ce titre.

A la suite des présentes, la direction de la Société est opérée par les organes suivants :

Président : Monsieur Sébastien Bergougnoux, président de la société Fondaxion Conseil ;
Directeur Général : Monsieur Xavier Normand, président de la société Numergia; et
Directeur Général : Monsieur Emmanuel Lehmann

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION
(*Pouvoirs à donner en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires à l'exécution de tout ou partie des décisions prises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le président, le directeur général délégué et les associés

Ce document est signé électroniquement conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Le signataire reconnait que la signature électronique par la plateforme DocuSign a été utilisée pour la signature du présent, de telle sorte qu'il n'est pas nécessaire de faire signer un original comme preuve de son engagement. La délivrance d'une copie de ce document signé électroniquement sera suffisante pour constituer la preuve irréfutable de son engagement conformément au présent.

Fondaxion Conseil SAS
Représentée par son président,
M. Sébastien Bergougnoux

DocuSigned by:
Sébastien BERGOUGNOUX
95212A021234436...

M. Emmanuel Lehmann
"Bon pour acceptation de mes fonctions"

DocuSigned by:
Emmanuel Lehmann
F998CBF4875F4AE...

Devoteam SAS
Représentée par Stanislas de Bentzmann

DocuSigned by:
stanislas de Bentzmann
3C7C7A8354C54C3...

Numergia SAS
Représentée par Xavier Normand

DocuSigned by:
Xavier Normand
4CECEEFAE0574E9...

MEL SAS
Représentée par Stanislas de Bentzmann

DocuSigned by:
stanislas de Bentzmann
3C7C7A8354C54C3...